

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 DEC. 2006

**Service instructeur**  
Mission Aménagement de la Montagne

N° Me /49-06

**Service consulté**  
SCA - DIF  
ADT

**REVISION D'AFFECTION DE CREDITS CONCERNANT DES OPERATIONS  
ENTRANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE MONTAGNE POUR LE SITE  
D'INTERET LOCAL DES BAGENELLES**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de proposer la révision d'affectation pour des opérations concernant le site d'intérêt local des Bagenelles, dont la communauté de communes du Val d'Argent est bénéficiaire et entrant dans le cadre du programme d'aménagement du site.*

A l'occasion de la Commission Permanente du 14 octobre 2005, l'Assemblée a adopté le rapport n° 11/33-05, par lequel elle affectait des crédits à une série d'opérations ayant pour objet la modernisation du site des Bagenelles, conformément aux dispositions de la politique départementale d'aménagement et de développement des sites de loisirs de montagne.

La Communauté de Communes du Val d'Argent, Maître d'Ouvrage, a engagé les opérations dont la plupart sont en voie d'achèvement.

Toutefois, le bilan de ces opérations fait apparaître des différences entre les affectations de crédits votés sur l'autorisation de programme 2005 et la réalisation. Aussi, il convient d'effectuer une autre répartition du programme du site, impliquant les réajustements tels que décrits ci après :

- modernisation des remontées mécaniques : un crédit de 87 930 € a été voté sur cette opération pour un coût total HT de 97 700 €. En définitive, elle s'élève à 103 241,85 € et nécessite un crédit de 92 917,67 €. Il convient donc d'affecter 4 987,67 € supplémentaires à cette opération ;
- drainage piste rouge : un crédit de 12 888 € a été voté sur cette opération pour un coût total HT de 14 320 €. En définitive, elle s'élève à 20 896 € et nécessite un crédit de 18 806,40 €. Il convient donc d'affecter 5 918,40 € supplémentaires à cette opération ;

- achat matériel de sécurité : un crédit de 1 350 € a été voté sur cette opération pour un coût total HT de 1 500 €. En définitive, elle s'élève à 1 887,15 € et nécessite un crédit de 1 698,43 €. Il convient donc d'affecter 348,43 € supplémentaires à cette opération ;
- signalétique et balisage: un crédit de 1 350 € a été voté sur cette opération pour un coût total HT de 1 500 €. En définitive, elle s'élève à 4 264,25 € et nécessite un crédit de 3 837,82 €. Il convient donc d'affecter 2 487,82 € supplémentaires pour cette opération.

A l'inverse le montant de certaines opérations est à diminuer par rapport aux crédits votés :

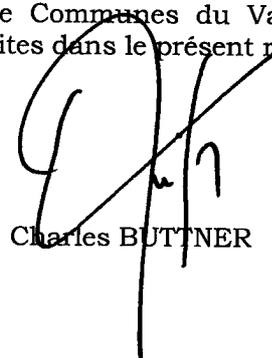
- liaison piste rouge - piste bleue : un crédit de 18 000 € a été voté sur cette opération pour un coût total HT de 20 000 €. En définitive, elle s'élève à 7 495 € et nécessite uniquement un crédit de 6 745,50 €. Il convient donc de diminuer l'autorisation de programme affectée à cette opération de 11 254,50 € ;
- aménagement piste luge : un crédit de 2 700 € a été voté sur cette opération pour un coût total HT de 3 000 €. En définitive, elle s'élève à 1 744 € et nécessite uniquement un crédit de 1 569,60 €. Il convient donc de diminuer l'autorisation de programme affectée à cette opération de 1 130,40 € ;
- relevage engin de damage: un crédit de 7 650 € a été voté sur cette opération pour un coût total HT de 8 500 €. En définitive, elle s'élève à 6 800 € et nécessite un crédit de 6 120 €. Il convient donc de diminuer l'autorisation de programme affectée à cette opération de 1 530 € ;

Le montant nécessaire pour abonder les opérations du programme 2005 s'élève à 13 742,32 € alors que parallèlement les autorisations de programme votées mais non réalisées s'élèvent à 13 914,90 € laissant apparaître un solde positif de 173,34 €.

En conclusion, je propose à votre Commission :

- ❖ d'accepter la nouvelle répartition du programme du site et les réajustements figurant au tableau joint en annexe,
- ❖ de diminuer les affectations des opérations figurant dans le tableau joint en annexe d'un montant total de 13 914,90 € et de les augmenter d'un montant de 13 742,32 €, sur l'AP N° 1/2005, fonction 94, nature 20414, enveloppe 77065,
- ❖ d'autoriser le versement à la Communauté de Communes du Val d'Argent, des montants définitifs affectés aux opérations décrites dans le présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
Charles BUTTNER



**modification AP BAGENELLES**

opération	AP	code Ariane	coût initial	AP votée	coût total	besoins AP	différence
<b>opérations à abonder</b>							
modernisation remontées mécaniques	2005	05369A20	97 700	87 930	103 241,85	92 917,67	4 987,67
drainage piste rouge	2005	05369A21	14 320	12 888	20 896,00	18 806,40	5 918,40
matériel de sécurité	2005	05369A24	1 500	1 350	1 887,15	1 698,43	348,43
signalétique et balisage	2005	05369A26	1 500	1 350	4 264,25	3 837,82	2 487,82
						<b>total</b>	<b>13 742,32</b>
<b>opérations à diminuer</b>							
liaison piste rouge-piste bleue	2005	05369A22	20 000	18 000	7 495,00	6 745,50	-11 254,50
aménagement piste luge	2005	05369A25	3 000	2 700	1 744,00	1 569,60	-1 130,40
relevage engin de damage	2005	05369A27	8 500	7 650	6 800,00	6 120,00	-1 530,00
						<b>total</b>	<b>-13 914,90</b>

**REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006**